La prise en charge des personnes vieillissantes handicapées mentales ou souffrant de troubles mentaux



Type de saisine : Autosaisine
Type de texte : Avis et Rapport
Traité par : Section des Affaires sociales

Adopté le : 25/11/1998
Mandature : 1994-1999

Rapporteure :



Janine CAYET
Ancienne conseillère

Télécharger le texte

PRÉSENTATION
L'avancée en âge s'accompagne parfois de déficiences lourdes, quelle que soit l'origine du handicap. Sa prise en charge doit être multidimensionnelle, physique, sociale, relationnelle, affective et assurer une égalité de traitement aux plus vulnérables de nos concitoyens.Ce souci de dignité et d'efficacité inspire les propositions du Conseil économique

et social.
Descripteur Eurovoc :
personne âgée, handicapé mental, France

© - copyright CESE - Novembre 2026